



# Orientations provisoires relatives à la surveillance à base communautaire de la mpox

*Actualisées le 30 août 2024*



Document établi par le Groupe de travail technique sur la surveillance à base communautaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jamais un grand nombre de cas de mpox et une transmission persistante n'ont été signalés simultanément dans des pays d'Afrique endémiques et auparavant non endémiques situés dans différentes zones géographiques avant les épidémies de 2022 et 2024. Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies considèrent la mpox comme un événement de santé publique de portée continentale, tandis que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) l'a qualifiée d'urgence de santé publique de portée internationale.

Le présent document vise à aider les Sociétés nationales et les autres parties prenantes à déterminer s'ils souhaitent intégrer ou non la surveillance à base communautaire (SBC) dans leur plan de préparation et d'intervention lié à la mpox, et à définir les mesures qu'ils peuvent mettre en place à cette fin. Il s'agit d'un outil axé sur la mpox, qui s'appuie sur d'autres outils mondiaux de SBC, tels que [l'Outil d'évaluation de la surveillance à base communautaire](#), le [Modèle de protocole de surveillance à base communautaire](#), la [liste générale des événements/risques sanitaires](#) (des recommandations actualisées pour la mpox sont disponibles ci-après) et d'autres outils disponibles sur le [site Internet de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge \(Fédération internationale\) consacré à la SBC](#).

Par ailleurs, les présentes orientations doivent être utilisées en parallèle des orientations actualisées sur les actions et les recommandations à mettre en œuvre à l'échelle communautaire, notamment celles disponibles dans la Boîte à outils pour la lutte contre les épidémies à l'intention des [responsables des opérations](#) et des [volontaires](#), les mises à jour relatives aux [interventions de lutte contre la mpox menées par la Fédération internationale](#), la [Boîte à outils de lutte contre les épidémies de mpox de l'OMS](#), ainsi que les autres directives régionales et nationales pertinentes.

Au vu de la complexité de la situation liée à la mpox, la SBC peut, en fonction des priorités nationales et des capacités de la Société nationale, faire partie, ou au contraire, ne pas faire partie des outils essentiels devant être inclus dans le plan d'intervention. Le présent document fournit des conseils utiles pour décider s'il convient d'inclure la SBC parmi les opérations mises en place par un pays face à la mpox, ainsi que des informations spécifiques sur les aspects à prendre en considération lors de la mise en œuvre des projets de SBC.

## Surveillance à base communautaire : pourquoi, par qui et comment ?

La SBC a pour objet « la détection et le compte rendu systématiques, par les membres d'une communauté, des événements importants de santé publique au sein de cette communauté<sup>1</sup> ». Elle se fonde sur l'idée qu'une détection rapide peut permettre une intervention rapide et contribuer ainsi à sauver des vies. Grâce à son vaste réseau de volontaires et à son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans de nombreux contextes, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est idéalement placé pour mener des activités de SBC.

## Comparaison entre la SBC et d'autres formes de surveillance des événements de santé publique

Différentes formes de surveillance, de détection précoce des cas et d'intervention rapide peuvent être mises en place dans le cadre des activités des Sociétés nationales, la SBC n'étant que l'une d'entre elles.

Processus	Objectif	Intervenants	Activités
<b>SBC</b>	Signalement immédiat des risques sanitaires observés correspondant à la définition communautaire de cas de mpox.	Volontaires de la Société nationale formés à la SBC et agents de santé communautaires.	Les volontaires signalent les risques sanitaires correspondant à la mpox dans le cadre de leurs activités ordinaires ou d'activités de surveillance active.
<b>Recherche des contacts</b>	Identification et surveillance des personnes susceptibles d'avoir été en contact étroit avec une personne infectée par la mpox.	Responsables, agents de santé de village ou agents de santé communautaires (ou volontaires de la Société nationale s'il y a lieu), généralement sur demande spéciale des autorités nationales ou locales, qui leur fournissent une formation et un soutien.	Les personnes susceptibles d'avoir été en contact étroit avec une personne infectée sont placées en isolement et sous surveillance pendant 21 jours. Il s'agit de : 1. trouver les personnes qui répondent à la définition d'un contact étroit avec une personne infectée ; 2. surveiller l'apparition de symptômes chez ces personnes (sur une base quotidienne, et si possible par téléphone).
<b>Dépistage des cas</b>	Recherche et dépistage systématiques des cas de mpox ou des cas suspects au sein de groupes ou de lieux cibles considérés comme étant à risque.	Épidémiologistes, agents de santé communautaires ou autres personnes en fonction des capacités du système de santé. Il peut également s'agir de volontaires de la Société nationale au titre de leur rôle d'auxiliaire et en fonction des demandes formulées par le ministère de la Santé/les centres nationaux de prévention et de contrôle des maladies.	Ce processus exige des ressources humaines et des capacités de dépistage rapide, et peut inclure la mise en place de points de contrôle ou de visites porte-à-porte, ou la recherche, au sein des services hospitaliers, des personnes susceptibles d'avoir été mal diagnostiquées.
<b>Dépistage aux points d'entrée</b>	Mise en place de dépistages aux points d'entrée afin de déterminer si les voyageurs présentent des symptômes.	Fonctionnaires gouvernementaux (personnel de santé, armée, police, etc.) ; en fonction de leur mandat, les Sociétés nationales peuvent également être amenées à effectuer ces dépistages.	Ce processus dépend des exigences du gouvernement national. Il consiste généralement à dépister les symptômes définis par l'OMS ou correspondant à la définition de cas établie au niveau national.

## Autres actions de santé publique connexes :

<b>Communication sur les risques et engagement communautaire</b>	Partage d'informations et activités de sensibilisation auprès des communautés afin qu'elles aient connaissance des signes/symptômes de la maladie et des mesures à prendre.	Volontaires de la Société nationale ayant reçu une formation et/ou agents de santé communautaires.	Les volontaires collaborent avec les membres des communautés, notamment avec les parties prenantes clés, en partageant des informations importantes (sur les principaux signes et symptômes de la maladie par exemple), en les sensibilisant aux risques et en leur indiquant les mesures à prendre si eux-mêmes ou un autre membre présentent des symptômes. Les membres des communautés participent activement au processus, en faisant part de leurs commentaires et en contribuant à l'amélioration des pratiques.
--	---	--	--

### Pourquoi recourir à la SBC dans le contexte de la mpox ?

Lorsque vous envisagez de recourir à la SBC au sein de votre Société nationale pour rendre compte des risques sanitaires liés à la mpox, il convient tout d'abord de prendre en considération les aspects suivants :

- **une préoccupation majeure pour la santé publique** : la mpox, en particulier le clade Ib, s'est propagée selon de nouveaux modes de transmission qui touchent plusieurs pays où elle n'est pas endémique ;
- **des interventions efficaces sont possibles si elles sont menées à un stade précoce** : l'interruption de la transmission de la maladie à d'autres personnes grâce à une détection précoce permettra d'empêcher qu'elle ne se propage à l'ensemble de la communauté. En outre, les personnes qui présentent des symptômes graves doivent recevoir un traitement le plus rapidement possible afin de réduire la morbidité. La vaccination des contacts s'est révélée efficace lorsqu'elle a été réalisée dans les deux semaines suivant l'exposition à la maladie ;
- **la faisabilité pour les volontaires communautaires** : la définition communautaire de cas se fonde sur des signes et symptômes clairement identifiables qui peuvent être reconnus par les volontaires.

**Les définitions communautaires de cas de mpox proposées doivent être adaptées à votre contexte local (y compris au type de clade), en tenant compte des discussions menées, des accords conclus et des directives établies par le ministère de la Santé et/ou d'autres autorités nationales.**

Dans les contextes où les définitions de cas établies par le ministère de la Santé sont trop complexes au niveau communautaire, vous pourrez vous appuyer sur les recommandations ci-après pour adapter ces définitions sur la base des signes et symptômes associés à la maladie. Il convient en outre de déterminer si la mpox est endémique dans le pays et d'identifier le clade qui circule ou est soupçonné de circuler au sein de la population. Les clades de la mpox (*Orthopoxvirus monkeypox*) en circulation sont le clade I (notamment le clade Ib), qui est endémique en Afrique centrale, et le clade II (associé à l'épidémie mondiale de 2022), qui est endémique en Afrique de l'Ouest. Selon les données dont nous disposons, le clade I (notamment le clade Ib) entraînerait une morbidité et une mortalité plus élevée, et les symptômes lymphatiques seraient plus courants avec le clade Ia. Le clade II était à l'origine de l'épidémie mondiale de 2022, mais les données actuelles indiquent que sa propagation est plus modérée.

Le Groupe de travail technique sur la surveillance à base communautaire propose une définition communautaire mondiale fondée sur les directives actuelles de l’OMS et les dernières informations disponibles concernant les premiers symptômes les plus courants de la mpox, en mettant l’accent sur les signes et symptômes correspondant au clade Ib. Les mesures à prendre ont également été définies, sur la base des autres orientations liées à la mpox à l’intention des volontaires, notamment celles figurant dans la [Boîte à outils pour la lutte contre les épidémies](#). Si des activités de SBC sont mises en place pour la première fois dans le cadre de la préparation et des interventions liées à la mpox, il est fortement recommandé de limiter les risques sanitaires devant être signalés par les volontaires à un ou deux risques associés à la maladie.

Code / numéro (si vous utilisez Nyss et un système de signalement par SMS)	Nom et définition communautaire de cas	Maladies apparentées	Seuil	Mesures essentielles
4	<p><b>Fièvre et éruption cutanée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces symptômes peuvent être accompagnés ou commencer par : un écoulement nasal, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs dorsales et/ou musculaires, une sensation générale d’inconfort.</li> <li>- Ils peuvent également être accompagnés de gonflements au niveau des aisselles ou de l’aîne (ganglions lymphatiques).</li> <li>- L’éruption cutanée peut être caractérisée par des lésions rouges et surélevées, ou de petites vésicules. Elle peut toucher une ou plusieurs parties du corps.</li> </ul>	<p>Mpox</p> <p>Rougeole</p> <p>Varicelle</p>	1	<p>Orienter les personnes vers un établissement de santé/encourager l’isolement au domicile. Promouvoir le lavage des mains avec du savon, éviter tout contact physique avec les malades. Contribuer aux activités de mobilisation sociale et de promotion de la santé. Des informations complémentaires sont disponibles dans la <a href="#">Boîte à outils pour la lutte contre les épidémies</a>.</p>
34	<p>Série de maladies ou de morts inhabituelles chez les animaux.</p> <p><i>Série (plus de 3) de maladies ou de morts subites inhabituelles et de cause inconnue chez les animaux, toutes survenues au cours des deux dernières semaines dans une zone restreinte.</i></p>	Toute maladie	Non applicable	<p>Encourager les éleveurs à porter des équipements de protection, isoler les animaux malades. Déconseiller la consommation de viande, d’œufs et de lait provenant d’animaux morts d’une maladie.</p>
14	<p>Cas groupés de maladie ou de décès inhabituels chez les humains.</p> <p><i>Groupe de personnes (plus de 3) qui soudainement tombent malades ou décèdent avec les mêmes symptômes, toutes au cours des deux dernières semaines et dans la même zone.</i></p>	<p>Toute maladie</p> <p>Mpox</p>	Non applicable	<p>Votre responsable vous appellera à des fins de suivi. Veuillez encourager la distanciation sociale et le lavage des mains, et orienter les malades vers un établissement de santé.</p>



Bien que la mpox soit une zoonose endémique dans certains pays, les volontaires peuvent avoir des difficultés à repérer les signes et symptômes de la maladie touchant les populations animales qui doivent être inclus dans la définition communautaire de cas, étant donné que les animaux hôtes de la maladie présentent rarement des symptômes. Par ailleurs, dans les pays où les flambées épidémiques ont été associées aux clades II et Ib, la transmission interhumaine reste le mode de transmission le plus courant. Par conséquent, aucune définition communautaire de cas n'a pour l'instant été proposée en matière de santé animale autre que « série de maladies ou de morts inhabituelles chez les animaux » qui peut englober de nombreux agents pathogènes à haut risque.

### Exemple d'informations collectées dans le cadre de la SBC et de structure adoptée

Formulaire papier de SBC ou feuille de calcul Excel							
Identifiant du volontaire	Village/district	Date (JJ/MM/AA)	Signalement/alerte aux autorités	Âge (1 pour les personnes âgées de moins de 5 ans, 2 pour les personnes âgées de plus de 5 ans)	Sexe	Mesures prises	Date de mise en œuvre des mesures
Exemple : 001	Exemple : village A, district de X	28/08/24	4	1	F	Promotion de la santé et orientation vers un établissement de santé	28/04/24

### Considérations spécifiques liés au contexte

Pour mieux évaluer la nécessité de mettre en place des activités de SBC dans votre contexte et définir leur étendue, veuillez à prendre contact avec les coordonnateurs nationaux et du ministère de la Santé afin d'assurer une surveillance et de mener des actions de communication sur les risques et d'engagement communautaire.

### Messages clés et actions communautaires :

Quel que soit le niveau des alertes selon les autorités sanitaires, les volontaires chargés de la SBC doivent être formés à la mise en œuvre de mesures de santé publique adaptées au contexte de la mpox. Par ailleurs, ils continueront de collaborer avec les populations afin de les informer sur les signes et symptômes de la maladie et les comportements permettant de réduire la transmission dans leurs communautés respectives. Ils doivent également recevoir une formation sur les interventions d'urgence et la protection personnelle et mettre en œuvre des mesures en la matière s'ils repèrent une personne présentant les symptômes de la maladie.

Parmi les messages clés figurent les suivants :

- Évitez tout contact avec un cas suspect de mpox, en particulier le contact direct avec les lésions ou les croûtes.
- Adoptez des pratiques sexuelles sûres dans les communautés où la maladie se propage, notamment en utilisant des préservatifs masculins ou féminins.
- Lorsqu'ils s'occupent de personnes malades ou leur rendent visite, les volontaires doivent éviter tout contact direct et se laver les mains avec du savon. Ils doivent en outre utiliser des gants et des masques faciaux pour se protéger lorsque de tels équipements sont disponibles.

- Évitez tout contact avec des objets récemment contaminés par des sécrétions/fluides corporels.
- Si vous présentez des signes et symptômes de la mpox, tels que de la fièvre, une éruption cutanée et/ou un gonflement/des douleurs au niveau des ganglions lymphatiques (à l'aine ou sous les aisselles), rendez-vous immédiatement dans un établissement de santé. Si cela vous est impossible, informez-en les personnes en mesure de vous aider (les *volontaires*, la *permanence téléphonique*, etc. *selon qu'il convient*).
- Si vous avez été en contact étroit avec une personne atteinte de la mpox ou qui présentait des signes et symptômes de la maladie, veuillez prendre contact avec l'agent de santé (*expliquez le contexte*).
- Menez des activités de mobilisation sociale afin que les personnes se fassent vacciner avant ou après avoir été exposées avec la maladie, si cela est possible/selon qu'il convient.
- Dans les flambées épidémiques où les cas sont associés à une transmission d'origine animale, veuillez également inclure des messages appelant à éviter le contact avec le sang, les selles, les vomissures, les crachats ou les plaies d'animaux infectés et à faire preuve de prudence lors de la préparation d'animaux sauvage pour les repas.

Des informations complémentaires sont disponibles dans la Boîte à outils pour la lutte contre les épidémies à l'intention des [volontaires](#) et des [responsables des opérations](#).

## Groupes prioritaires

Éléments à prendre en compte pour les cas de mpox chez les enfants

- Dans les régions actuellement touchées par une épidémie en particulier, il faudra envisager de mettre en place une formation et des activités de sensibilisation complémentaires afin de s'assurer que les signes et symptômes touchant les enfants sont signalés ou pris en compte.
- Des taux de mortalité plus élevés ont été enregistrés chez les jeunes enfants ; il est donc particulièrement important d'établir une définition communautaire de cas la plus précise possible. Par ailleurs, d'autres maladies associées à des signes et symptômes similaires (telles que la rougeole) peuvent avoir des conséquences graves sur les jeunes enfants. Il faudra donc assurer une orientation rapide vers les établissements de santé et mettre en œuvre des actions communautaires visant à améliorer les résultats et à réduire la transmission.

Groupes susceptibles d'être marginalisés

- La mpox est une maladie qui se transmet par contact étroit, notamment lors de relations intimes et sexuelles. Par conséquent, parmi les groupes à risque figurent également les travailleurs du sexe, les personnes ayant des relations sexuelles avec plusieurs partenaires ou de nouvelles personnes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les partenaires intimes et les membres de la famille des personnes appartenant à ces groupes.
- Les individus dont le système immunitaire est affaibli (telles que les personnes vivant avec le VIH/sida) et les femmes enceintes sont plus susceptibles de contracter une forme grave de la maladie.

## Accès à la vaccination et disponibilité des vaccins dans les différents groupes

- Lorsque des vaccins sont disponibles, il est conseillé, à titre de mesure de préparation, de les administrer uniquement aux personnes plus susceptibles de contracter la maladie et à celles ayant été en contact avec un cas confirmé de la maladie au cours des 28 derniers jours.
- À l'heure actuelle, seules les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent se faire vacciner. De nombreux pays redoublent d'efforts afin que la vaccination des enfants de 12 ans et plus soit approuvée d'urgence, mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

## Aspects relatifs à la transmission transfrontalière

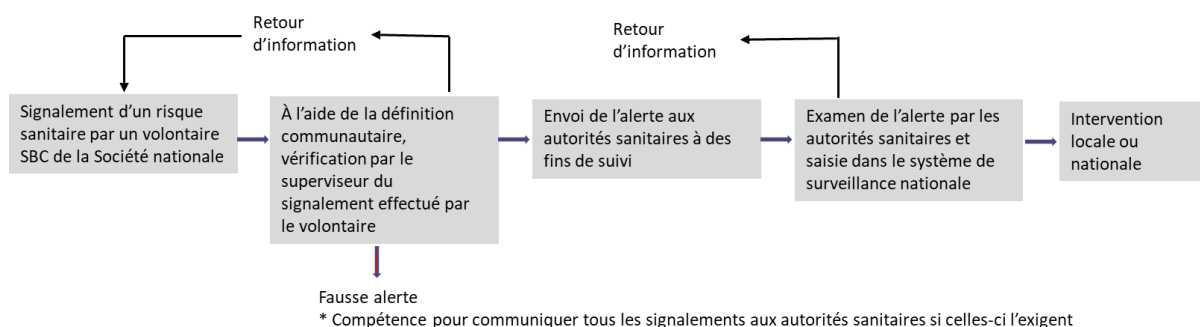
Plusieurs épidémies ont été signalées à des points de passage frontaliers. Certains pays voudront peut-être assurer une surveillance accrue dans les zones frontalières, notamment une SBC. Les Sociétés nationales doivent être prêtes à répondre aux éventuelles demandes afin de renforcer la surveillance dans ces régions. Dans ces contextes, il peut également s'avérer utile de communiquer des informations relatives à la SBC lors des réunions de travail transfrontalières entre pays. Veillez à ce que les informations transmises soient claires et, s'il y a lieu, à ce qu'elles respectent les exigences des deux pays ou à ce qu'elles puissent être ajustées à cette fin.

## Intégration de la SBC dans les systèmes de surveillance nationaux

La SBC a pour but de renforcer les systèmes de surveillance nationaux et locaux en comblant les lacunes entre les signalements effectués par les établissements de santé et ceux effectués par les communautés. Elle ne doit jamais être considérée comme un système parallèle, mais doit plutôt être intégrée dans les mécanismes de surveillance et d'aiguillage existants, quels qu'ils soient (surveillance nationale mise en place par le ministère de la Santé, réseau d'alerte et d'intervention rapides, surveillance intégrée de la maladie et riposte, etc.). Il est extrêmement important d'assurer la liaison avec le ministère de la Santé, l'inspecteur en santé publique et tout autre coordonnateur de la surveillance tout au long du processus visant à mettre en place un système de SBC ou à étendre le système existant, et de s'assurer qu'en cas d'alerte, les autorités sanitaires sont en mesure de réagir.

En outre, il est recommandé que les signalements soient d'abord vérifiés par les superviseurs plutôt que d'être immédiatement transmis aux autorités sanitaires sous forme d'événement ou d'alerte. Cela permettra aux superviseurs de s'assurer que les signalements des volontaires en charge de la SBC correspondent à la définition communautaire et de réduire ainsi les signalements non pertinents ou erronés et les demandes de suivi adressées aux autorités. Si les signalements des volontaires peuvent au besoin être transmis aux autorités, le fait que les superviseurs les vérifient d'abord contribue à accroître la fiabilité des alertes communiquées par la Société nationale tout en permettant aux autorités sanitaires de consacrer leurs ressources aux vraies alertes auxquelles elles sont confrontées.

Un exemple de processus de signalement est donné ci-dessous :







Dans le cadre du soutien aux systèmes de surveillance nationaux, il est souvent demandé aux volontaires de contribuer aux activités de suivi et de recherche des contacts. Veillez à ce que la recherche des contacts soit réalisée conformément aux politiques et directives nationales, en protégeant les contacts et les volontaires de la Croix-Rouge ainsi que leurs données personnelles, et en assurant leur sécurité.

## Principales exigences logistiques et techniques

Catégorie	Éléments à prendre en considération	Oui / réalisable	Non / irréalisable à l'heure actuelle
Planification de la SBC/processus liés à la SBC	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une évaluation de la SBC a été menée, ou une évaluation rapide est prévue.</li> <li>2. Le protocole de SBC a été élaboré en collaboration avec les partenaires/le ministère de la Santé et les parties prenantes concernées.</li> <li>3. La mobilisation des communautés et la redevabilité à leur égard/la communication sur les risques et l'engagement des communautés ont été pris en considération lors du processus de planification.</li> <li>4. Des activités de promotion de la santé/de lutte contre l'épidémie sont prévues en parallèle à la SBC.</li> </ol>		
Partenariats liés à l'orientation des personnes vers les services appropriés	Capacité et intérêt du ministère de la Santé et/ou des autres parties prenantes de répondre aux alertes générées par le biais du système de SBC mis en place dans les communautés ciblées.		
Ressources humaines suggérées	Un responsable de la SBC au niveau national Un responsable de district (ou équivalent) par région (peut faciliter le partage des responsabilités) Un superviseur pour environ 35 volontaires Un volontaire pour 30 à 50 ménages <sup>1</sup>		
Aspects logistiques	Déplacements/accès aux communautés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des visites de supervision dans les communautés (p.ex. des motos ou des vélos seront-ils nécessaires, etc.)</li> </ul>		

<sup>1</sup> Dans le cadre de la mise en œuvre, le nombre de volontaires chargés de la SBC devant être déployés au sein d'une communauté dépend dans une large mesure du contexte (zone rurale ou urbaine, situation en matière de sécurité, etc.), des actions qui peuvent être mises en œuvre par les volontaires et la Société nationale, et des préférences de la communauté. Le plus important est de faire en sorte que la communauté participe dès le départ aux activités de SBC et qu'elle sache qui est le volontaire de la Croix-Rouge chargé de la SBC à l'échelle locale et comment le contacter. Il convient en outre de veiller à ce que les volontaires puissent effectuer des signalements dans la zone où ils interviennent.

#### Situation en matière de sécurité dans les lieux ciblés

- Les volontaires peuvent se déplacer au sein des communautés et mener des activités.
- Il est possible de mener des visites de supervision.
- Les activités de SBC sont acceptées par les communautés.

#### Utilisation d'outils de SBC au format papier

- Formulaires à l'usage des volontaires
- Registre des signalements à l'usage des superviseurs

#### Utilisation d'outils de SBC fondés sur l'envoi de SMS

- Un téléphone/une tablette par superviseur
- Fournir un crédit de communication/ données à chaque superviseur
- Fournir un crédit de communication aux volontaires responsables de la collecte de données si une surveillance active est requise.
- Veiller à ce qu'un service mobile soit disponible dans les zones ciblées par des activités de SBC et à ce que les volontaires aient accès à des téléphones simples.

#### Utilisation de la plateforme Nyss pour la mise en œuvre de la SBC (des [informations complémentaires sur la plateforme Nyss sont disponibles ici](#))

- Apport d'un soutien technique (sur place ou à distance) pour mettre en place le système
- Le responsable doit avoir accès à Internet sur son ordinateur ou son téléphone.
- Les volontaires nécessitent le même appui logistique que pour la mise en œuvre de la SBC par le biais de l'envoi de SMS.

#### Technologies numériques

- Les superviseurs doivent avoir accès à un smartphone et au réseau mobile conformément au plan relatif à la SBC
- La Société nationale a accès au système numérique, y compris aux rapports sur les performances des volontaires.

#### Hygiène

- Tous les volontaires menant des activités de SBC doivent pouvoir se laver les mains avec du savon.
- Lorsque des gants et des masques sont disponibles, ces équipements doivent être fournis aux volontaires qui pourraient être amenés à toucher des cas suspects de mpox au sein des communautés.

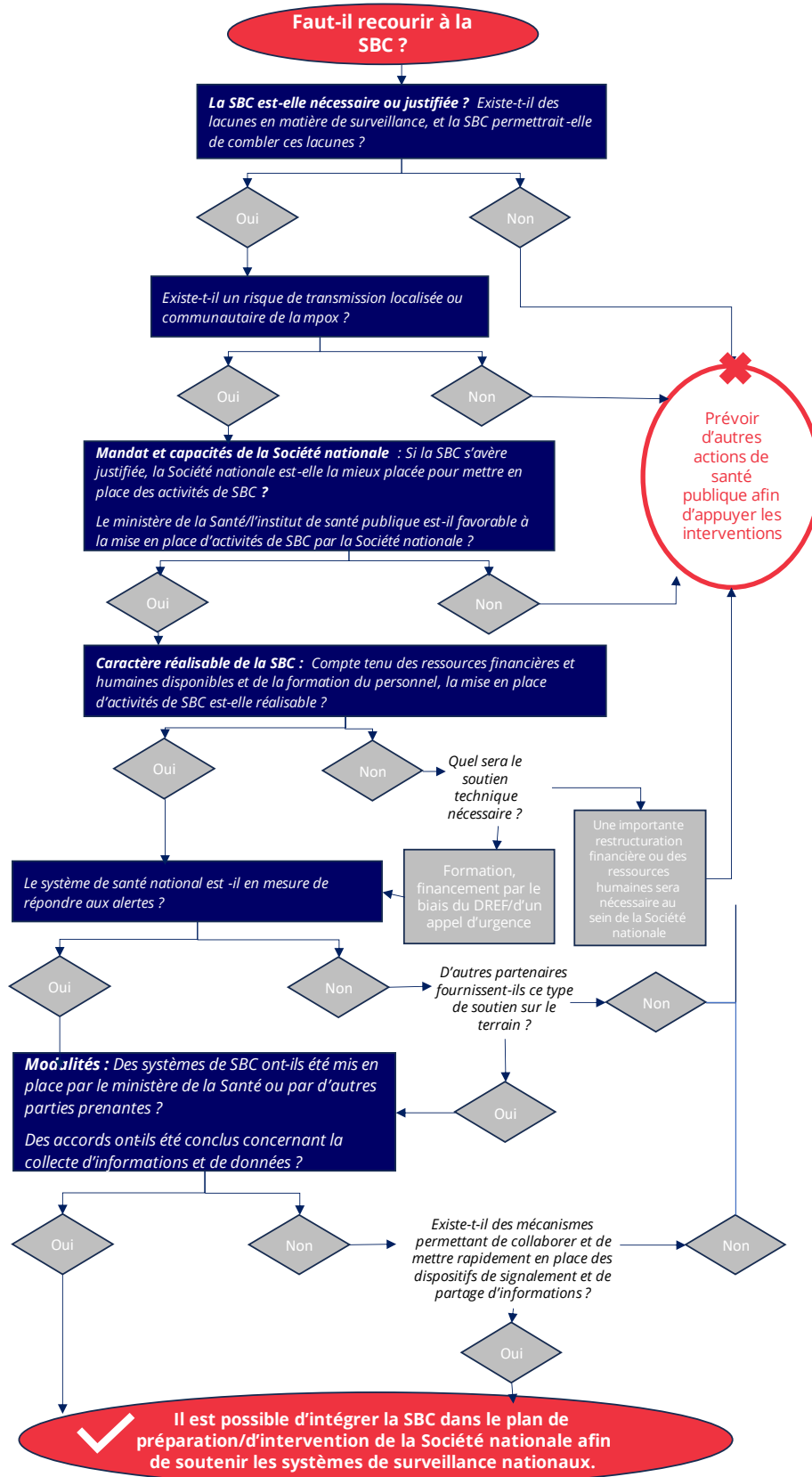
Formations recommandées	<p>Formation des formateurs à la SBC (si la SN n'utilise pas déjà la SBC)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est recommandé de ne pas prévoir plus de 25 participants.</li> </ul> <p>Formation des volontaires par zone</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le superviseur de la zone dirige la formation</li> <li>• Il est recommandé de ne pas prévoir plus de 25 à 30 participants.</li> </ul> <p>Compter deux à trois jours pour la formation des volontaires à la SBC</p> <p>Selon les besoins, prévoir des cours de remise à niveau</p>		
Mécanisme de suivi, d'évaluation et de retour d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indicateurs de base sont définis et seront évalués en fonction des ressources prévues</li> <li>• Un mécanisme de retour d'information est prévu</li> </ul>		

### Sécurité des volontaires

Quel que soit le contexte de transmission (cas importés uniquement, transmission localisée ou transmission communautaire), tous les volontaires doivent avoir accès à des installations de lavage des mains et/ou pouvoir se désinfecter les mains après chaque visite d'un ménage. Dans la mesure du possible, ils doivent éviter d'entrer dans les maisons et de toucher des cas suspects de la maladie ou des matières/objets récemment touchés et potentiellement contaminés par des sécrétions/fluides corporels infectés. Des gants (seulement si les personnes doivent toucher les malades) et des masques doivent être fournis aux volontaires lorsque de tels équipements sont disponibles.

## Aspects à prendre en considération pour déterminer si la SBC est l'outil le plus adapté

Vous trouverez ci-dessous un arbre de décision tiré de [l'Outil d'évaluation de la surveillance à base communautaire](#) (où il figure sous forme de tableau) qui permettra aux Sociétés nationales de déterminer si la SBC peut s'avérer utile dans le cadre de leurs activités de préparation et d'intervention liées à la mpox.



Public

## Ressources complémentaires

### Ressources de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- [Boîte à outils pour la lutte contre les épidémies](#)
- [Plateforme de connaissances sur la surveillance à base communautaire](#)
- [Page de la Fédération internationale consacrée aux situations d'urgence : Afrique - lutte contre l'épidémie de mpox](#)

### Ressources et documents de référence externes

- [Boîte à outils de lutte contre la mpox de l'OMS](#)
- [Questions et réponses actualisées de l'OMS](#)
- [Orthopoxvirose simienne : surveillance, enquête sur les cas et recherche des contacts – Orientations provisoires \(OMS, 20 mars 2024\)](#)
- [Symptomatologie de l'OMS](#)
- [Fiche d'information sur la mpox des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies](#)
- [Page du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies consacrée à la mpox](#)

---

<sup>i</sup> « A definition for community-based surveillance and a way forward: results of the WHO global technical meeting », France, 26 au 28 juin 2018, contributeurs techniques à la réunion de l'OMS de juin 2018, *Eurosurveillance*, 24, 1800681 (2019), <https://doi.org/10.2807/1560-7917.ES.2019.24.2.1800681>.